

Appel à Candidatures

Accompagnement à la diffusion dans le cadre de l'opération

" Hauts de France en Avignon 2027"

I. PREAMBULE

Le Festival d'Avignon se déroule chaque année au mois de juillet sur une période de 3 semaines. Il constitue un rendez-vous public et professionnel incontournable pour le secteur du spectacle vivant. Ce festival très médiatique, que ce soit au travers de la sélection officielle, qu'au sein du « OFF d'Avignon », contribue à la diffusion des créations et à la visibilité des équipes artistiques hors de leur région d'origine : nombreux sont les responsables culturels, programmateurs et directeurs de lieux à y faire des repérages pour leurs saisons à venir. De multiples rencontres professionnelles permettent également aux artistes d'échanger sur leurs pratiques et de s'inscrire dans des réseaux nationaux et internationaux.

Action de soutien à la création et à la diffusion, l'opération " Hauts-de-France en Avignon " vise à :

- Soutenir la diffusion des spectacles produits en région, en leur permettant de se confronter au regard de nombreux professionnels et de s'inscrire dans de nouveaux réseaux de diffusion ;
- Encourager les rencontres entre professionnels ;
- Promouvoir la richesse de la création régionale à l'échelle nationale et internationale et ainsi participer au rayonnement des Hauts-de-France comme « terre de création artistique ».

Le dispositif s'articule ainsi autour de l'accompagnement d'une sélection de spectacles produits en région, afin que ceux-ci puissent être présentés au sein de lieux et d'opérations emblématiques et référencées du festival OFF.

II. DEMANDEURS

A. ELIGIBILITE

Les bénéficiaires finaux de cet accompagnement sont les artistes-auteurs et/ou équipes artistiques :

- résidant en région Hauts-de- France ;
- développant une activité artistique professionnelle.

Sont éligibles :

1. Les structures artistiques ou culturelles professionnelles :

- ☐ opérateurs privés (association, société...)
- ☐ opérateurs publics (collectivité territoriale, régie, établissement public...)

Ces structures doivent :

- ☐ disposer d'un numéro SIRET propre permettant d'identifier la structure accompagnée (les structures en régie doivent déposer leur dossier sous leur numéro SIRET) ;
- ☐ respecter l'ensemble des obligations sociales et fiscales de la convention collective dont elles relèvent ;
- ☐ respecter les obligations légales de l'employeur, notamment rémunération des artistes et recours à des professionnels (artistes, techniciens, administratifs...) ;
- ☐ se conformer aux dispositions réglementaires liées à leur activité (notamment en lien avec l'obligation de détenir une licence d'entrepreneur du spectacle le cas échéant).

2. Les personnes physiques sous statut indépendant (affiliation au régime social des artistes-auteurs).

N.B : Les structures de production ou d'accompagnement portant le projet d'artistes-auteurs ou d'équipes artistiques sont éligibles, sous réserve de justifier de l'existence d'un engagement contractualisé.

B. ELEMENTS D'APPRECIATION

- **Expérience professionnelle** des bénéficiaires finaux au regard des productions antérieures (œuvres artistiques ayant bénéficié de subventions, coproductions et/ou préachats et justifiant de dates de diffusion a minima à l'échelle régionale).
En dessous de 3 productions, l'équipe sera considérée comme émergente. En l'absence de production préalable d'une œuvre, la dimension professionnelle sera évaluée au regard des expériences artistiques professionnelles antérieures.
- **Ancrage sur le territoire régional :**
 - Inscription dans les réseaux professionnels a minima des Hauts-de-France (territoriaux ou artistiques) ;
 - Relation avec les habitants, avec des structures-relais et/ou avec un ou plusieurs territoires.

III. PROJETS ACCOMPAGNES

Les propositions artistiques feront l'objet d'une sélection en concertation avec un comité consultatif ad hoc « Hauts-de-France en Avignon »¹. Ce comité est constitué exclusivement de professionnels du secteur culturel, reconnus pour leur expertise et représentatifs des différents réseaux, filières, structures et métiers du secteur du spectacle vivant en Hauts-de-France. Sa composition reflète par ailleurs la vigilance de la Région en matière de parité et d'équilibre territorial.

A. ELIGIBILITE

La proposition artistique accompagnée pourra concerner l'ensemble des disciplines artistiques du spectacle vivant (arts de la rue et de l'espace public, cirque, danse, musique de répertoire et de création, marionnettes et théâtre d'objets, théâtre et arts associés).

Il pourra s'agir soit :

- d'une création du répertoire de l'artiste ou de l'équipe artistique susceptible de pouvoir tourner ;
- d'un spectacle en cours de production au moment de la candidature pouvant justifier de temps de visibilité ouverts aux professionnels préalablement au festival et justifiant d'un accompagnement par au moins une structure de diffusion professionnelle de la région.

La proposition artistique faisant l'objet de la demande ne devra pas avoir déjà été accompagnée par la Région dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France en Avignon ».

Dans un souci de renouvellement des artistes accompagnés, un délai de carence de 2 ans² sera appliqué. En cas de direction artistique collégiale, ce délai s'appliquera à l'artiste concerné par le projet précédemment soutenu.

Le projet devra, enfin, pouvoir justifier de représentations régulières sur la durée de programmation prévue par la structure d'accueil.

B. ELEMENTS D'APPRECIATION

La candidature sera étudiée, sur la base du projet artistique et de développement de l'artiste, en concertation avec le comité consultatif « Hauts-de-France en Avignon » selon les éléments suivants :

- **la qualité artistique** et la **cohérence** globale de la proposition ;
- **la pertinence de la présentation de la proposition artistique**³ au festival OFF d'Avignon ;
- **l'opportunité d'une présence de l'équipe au festival OFF d'Avignon** au regard de son stade de développement et/ou de sa stabilité financière ;
- **la capacité de l'équipe artistique à mettre en œuvre une stratégie de diffusion** pendant et en dehors du festival ;

¹ Liste téléchargeable sur la page dédiée au dispositif.

² A titre d'exemple, un artiste accompagné au titre de l'édition 2024 du festival ne pourra pas être soutenu avant l'édition 2027.

³ En cas de présentation d'une proposition artistique comportant plusieurs volets (ex : diptyque), celle-ci devra faire l'objet d'une seule candidature.

- **la faisabilité financière et technique du projet**, notamment concernant le lieu d'accueil du spectacle.

N.B : Considérant le calendrier de constitution de la sélection « Hauts-de-France en Avignon », il ne sera pas exigé de l'équipe artistique, au moment de la candidature, la confirmation du lieu de programmation. Elle devra toutefois justifier à minima de prises de contacts avec un ou plusieurs lieux (devis ou échanges de mail ou courrier avec un lieu du OFF) ; et devra, en cas de sélection, confirmer l'accord du lieu de programmation au plus tard dans le courant du premier trimestre 2027.

Dans le cadre de la constitution de cette sélection, une attention sera par ailleurs apportée :

- au **renouvellement** des équipes artistiques accompagnées dans le cadre l'opération, avec notamment une attention **toute particulière portée aux artistes émergents** ;
- à la **diversité des esthétiques** et écritures représentées ;
- à une **représentation de la diversité de la scène artistique régionale**, notamment par le respect de la **parité** femme/homme et la recherche d'un **équilibre territorial** ;
- **aux projets s'inscrivant dans les priorités régionales en matière de transition écologique et d'inclusion**.

Les spectacles composant la sélection « Hauts-de-France en Avignon », ainsi que le montant de l'accompagnement à chaque spectacle seront soumis au vote de l'Assemblée Régionale.

IV-REGLES DE GESTION

A. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de la Région au spectacle sélectionné s'articulera autour de :

- a) **Un soutien financier** qui aura vocation à accompagner l'économie globale du projet. Ce financement sera plafonné à 28 000 € et pourra représenter au maximum 50% des dépenses éligibles.

Dépenses éligibles : coûts salariaux, techniques et logistiques liés à la diffusion du spectacle à Avignon, coût de location du créneau.

- b) **La mise en œuvre d'un plan de communication et de relation presse** dédié.

- c) **L'association aux différentes actions de visibilité, d'ingénierie et/ou de mise en réseau professionnels** organisés dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France en Avignon ».

Les équipes artistiques composant la sélection s'engageront à :

- Respecter les engagements pris avec les lieux d'accueil ;
- Assurer des représentations régulières sur la durée de programmation prévue par la structure d'accueil référencée par le OFF ;
- Spécifier le soutien de la Région dans ses différents outils de communication et dans ses relations avec la presse ;
- Participer à la bonne mise en œuvre de l'opération « Hauts-de-France en Avignon » ;
- Participer à la logistique et l'organisation générale de l'opération (réunions préparatoires et de bilan, conférences de presse...).

Les modalités de paiement de l'aide accordée aux équipes sélectionnées seront définies dans une convention financière.

B. DEPENSE SUBVENTIONNABLE

Le montant de la dépense subventionnable correspond à **l'ensemble des dépenses rattachables à l'objet et à la période pour lesquels la subvention est octroyée**. Il sera conforme aux normes financières de la Région. Le coût total du projet devra intégrer les dépenses en nature (apport, sans contrepartie financière, de biens, de prestation ou de personnels bénévoles spécifiquement mobilisés).

Nature des dépenses inéligibles : valorisation, dépenses faisant l'objet d'un autre financement régional, investissements non liés au projet.

C. MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidatures devront être déposées via le formulaire dédié (FAVI27) à remplir sur la plateforme en ligne <https://aides.hautsdefrance.fr>

Elles devront obligatoirement comporter:

- un dossier artistique du spectacle ;
- le budget prévisionnel global de l'opération selon le modèle-type fourni sur la plateforme ;
- la fiche technique du spectacle ;
- le descriptif de l'équipe artistique et technique ;
- le descriptif du plan de diffusion du spectacle (selon le modèle-type fourni sur la plateforme) ;
- la liste des précédentes participations au festival OFF d'Avignon, rappelant, le cas échéant, la (selon le modèle type fourni sur la plateforme).

Date limite de candidature: 15 septembre 2026

Attention : Les candidatures non validées sur la plateforme ou transmises après cette date seront déclarées irrecevables.

A noter : Une demande d'aide au titre de l'appel à projets Hauts-de-France en Avignon 2027 est cumulable avec une demande d'aide au titre des règlements d'intervention : Activité des opérateurs structurants et Vitalité Artistique et culturelle du territoire.

D. ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DU DOSSIER

Les équipes artistiques souhaitant déposer un dossier de candidature sont invitées à se rapprocher, en amont de tout dépôt, de leurs interlocuteurs privilégiés au sein de la DCAPC, à savoir :

- **Pour le théâtre**

Equipes sur la MEL : Manuëla Le Yaouanc - manuela.leyaouanc@hautsdefrance.fr

Equipes sur le département du Nord (hors MEL) : Christian Gauthier - christian.gauthier@hautsdefrance.fr

Equipes sur le Pas-de-Calais : Caroline Uhlich - caroline.uhlich@hautsdefrance.fr

Equipes sur l'Oise : Laurence Petit - laurence.petit@hautsdefrance.fr

Equipes sur l'Aisne et la Somme : Sylvie Tremuth - sylvie.tremuth@hautsdefrance.fr

- **Pour la danse** : Matthias Engrand - matthias.engrand@hautsdefrance.fr

- **Pour le théâtre d'objets/marionnettes**: Marjorie Corniquet - marjorie.corniquet@hautsdefrance.fr

- **Pour les arts du cirque** : Emilie Freysz - emilie.freysz@hautsdefrance.fr

- **Pour les arts de la rue et de l'espace public** :

Equipes sur le département du Nord : Emilie Freysz - emilie.freysz@hautsdefrance.fr

Equipes sur le département du Pas-de-Calais : Matthias Engrand - matthias.engrand@hautsdefrance.fr

Equipes sur l'Aisne, l'Oise et la Somme : Marjorie Corniquet - marjorie.corniquet@hautsdefrance.fr

- **Pour les musiques de répertoire et de création** : Dimitri Van Meenin - dimitri.van-meenin@hautsdefrance.fr

Le service Spectacle Vivant peut être contacté par mail avignonhdf@hautsdefrance.fr ou au 03.74.27.28.43/27